

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE FANTASQUE.

Revue Critique et Littéraire DES HOMMES ET DES CHOSES.

JE N'OBÉIS NI NE COMMANDE À PERSONNE, JE VAIS, OU JE VEUX, JE FAIS CE QUI ME PLAÎT
JE VIS COMME JE PEUX ET JE MEURS QUAND IL LE FAUT.

Vol. 7.] QUEBEC, 26 AOUT 1848. [No. 10.

REVUE DES TRIBUNAUX.

UN MARI MODÈLE.

C'est sur la plainte très-nettement formulée de sa femme que le nommé Defert comparait devant le tribunal de police correctionnelle.

M. le président, au prévenu.—Vous venez d'entendre les dépositions accablantes de votre femme et des témoins.

Le prévenu.—Parfaitement; mais je les récusé: les témoins, parce qu'ils ne m'aiment pas et que je ne les aime guère, et ma femme parce que je l'aime trop.

M. le président.—C'est donc pour cela que vous la maltraitez d'une manière indigne?

Le prévenu.—Ma femme est beaucoup moins juste à mon égard qu'elle ne le suis au sien. Je déclare, à la face du ciel et des hommes, que ma femme est la perfection même sur la terre, et que je n'ai pas à lui reprocher un seul cheveu de sa tête.

M. le président.—Vous vous enivrez tous les jours.

Le prévenu.—C'est pour mieux noyer mon chagrin. J'ai eu bien des malheurs.

M. le président.—Vous ne voulez absolument rien faire.

Le prévenu.—Le chagrin, toujours le chagrin; ça vous casse les bras.

M. le président.—Et quand votre femme vous fait de justes reproches, vous la battez à outrance?

Le prévenu.—Qui m'a vu la battre? Où sont les témoins et les traces de mes coups? Jamais, au grand jamais, je ne l'ai marquée.

M. le président.—Mais plusieurs fois les voisins sont accourus aux cris de votre victime?

Le prévenu.—C'est juste, et moi-même j'ai été leur ouvrir la porte, bien loin de vouloir me cacher. Mais que leur ai-je dit? Je ne tarissais pas mes éloges sur mon excellente, sur ma rare femme, j'ose le déclarer.

M. le président.—Mais on l'a vue pleurer, on l'a entendue se plaindre.

Le prévenue.—Simple effet de cauchemar, monsieur le président; ma femme fait souvent de bien mauvais rêves; elle croit que je la bats, mais il n'en est rien.

M. le président.—Et les deux dents que vous lui avez cassées?

Le prévenu.—Ah! ça tient à l'eau de notre commune; elle est très-mauvaise pour les dents, cette maudite eau, et le fait est que chez nous nous sommes tous plus ou moins brèche-dents; mais ce n'est pas de ma faute.

Le tribunal condamne Defert à un mois de prison.

UN RÉPUBLICAIN DU LENDEMAIN.

Joseph Prévost l'avoue franchement, il n'était pas républicain la veille, mais le lendemain ; nul ne proclama plus haut la République sur la place de la Bastille. Malgré les profondes convictions qu'il faut lui accorder, Prévost avait bien son petit intérêt à s'enthousiasmer pour la République, car, sous aucun des gouvernements précédents, il n'avait joui d'autant de liberté pour l'exercice de sa profession. Pourquoi n'en est-il plus de même aujourd'hui ; pourquoi l'honnête Prévost se plaint-il aujourd'hui si fort devant le tribunal correctionnel, où il est appelé sous la double prévention de vagabondage et de mendicité ? Ses réponses à M. le président vont faire connaître les motifs de ce changement.

M. le président. — Vous avez mendié, et vous n'avez pas de domicile.

Prévost. — Ah ! président, comme je leur ai dit au club, vous allez perdre la France, malheureux ! Il faut être raisonnable, nous possédons pas mal de liberté comme ça, faut nous y tenir.

M. le président. — Nous ne voyons pas le rapport que peuvent avoir vos paroles avec la question que nous vous avons adressée ?

Prévost. — C'est pour vous dire, président, que moi je voulais ni milliards ni barricades, et que je trouvais assez de République démocratique comme ça. Pour lors, si on a fait tout le grabuge, malgré ce que j'ai dit, ce n'est pas ma faute.

M. le président. — Vous n'êtes pas cité devant le tribunal pour d'autres faits que ceux de vagabondage et de mendicité, et c'est à ceux-là seulement que nous vous engageons de répondre. Je vous demande encore si vous avez des moyens d'existence et un domicile ?

Prévost. — Avant les affaires de juin, oui ; mais aujourd'hui, impossible !

M. le président. — Et pourquoi ?

Prévost. — Pourquoi, président, pourquoi ? C'est bien facile à trouver pourtant ; c'est l'état de siège qui m'a ruiné... (Le tribunal ne paraît pas comprendre cette explication, mais le prévenu se hâte de la compléter ainsi) : Avant l'état de siège, c'était un plaisir de circuler dans Paris : des nuits superbes, pas d'agents de police, tous les citoyens généreux ; mais depuis l'état de siège, faut coucher comme les poules, et si ce n'est pas dans un lit, si on a préféré, pour la fraîcheur et la propreté, de s'étendre au long d'un trottoir ou d'une belle porte cochère, on vous prend pour un insurgé et on vous arrête....

M. le président. — Ainsi vous avouez n'avoir pas d'autres ressources que la mendicité et le vagabondage ?

Prévost. — Ça n'est pas si mauvais que vous pouvez croire, président, mais pas en état de siège.

Le tribunal n'a pas été sévère envers le naïf vagabond ; il ne l'a condamné qu'à quinze jours de prison, à l'expiration desquels il trouvera un asile au dépôt de mendicité.

•• Comment se fait-il, demandait-on à un ouvrier, signalé pour avoir été chef d'une barricade, que vous ayez pris pour auxiliaires des forçats libérés et des repris de justice ?

— C'est tout simple, répondit l'ouvrier, quand on veut renverser le gouvernement, il faut accepter tout ce qui se trouve. Si l'on ne comptait que sur les honnêtes gens, il n'y aurait jamais de révolutions !....

•• On racontait l'autre jour chez Mme de V... comment un des chefs de la folle et fatale conspiration qui vient d'échouer, se trouvant pris, avait voulu se faire sauter la cervelle.

— Allons donc, dit Jules M..., où il n'y a rien, la poudre est comme jadis le roi, la poudre perd ses droits.

LE FANTASQUE.

QUÉBEC, 26. AOUT 1848.

AVANT, PENDANT ET APRES,

OU LES GRANDS CHEFS DE LA NOUVELLE TRIBU SAUVAGE

LES AMIS DE LA PAIX.

ACTE SECOND.

Pendant.

SCÈNE DEUXIÈME.

Il est une heure et demie de l'après-midi. Le temps qui, le matin, avait un aspect sombre, s'est éclairci. Un brillant soleil vient réchauffer un peu les chefs sauvages que le commencement de la journée avait attristés. Ils sont devant la même maison où nous les avons laissés à la fin de la scène précédente; mais ils y ont été rejoints par quelques autres indiens qui, dans les conseils de la tribu, ne jouent qu'un rôle secondaire, bien que, peut-être, ils aient beaucoup plus de mérite que les premiers, vu qu'ils ne sont pas nés par d'aussi basses ambitions. N'ayant à cœur que l'honneur de la nation, ils ne font pas l'ignoble chasse aux emplois. On soupçonne même qu'ils sont profondément dégoûtés de la conduite du chef des chefs à qui ils reprochent d'agir comme le valet de maître Lucifer, qui fait, comme l'on sait, plus que son maître ne lui commande. Avec les précédents acteurs de la scène qui va suivre, on remarque aussi quelques sauvages qu'à leur teint on reconnaît appartenir à une autre tribu de peaux-rouges, alliée momentanément avec celle des *Amis-de-la-Paix*. Ils ont été amenés là aux frais du héros, qui les a invités à cause de leur courage ordinaire dans les combats et de la terreur que leur nom et leur aspect inspirent. Ils sont formidablement armés, à l'exception d'un seul qui ne porte qu'une plume d'oie et qui ne doit l'honneur qu'on lui fait qu'à l'audace rare avec laquelle il sait s'en servir pour mentir et commettre des bravades. C'est le bel esprit de la bande, le sorcier de sa tribu. Avec eux et au même rang sont quelques pauvres sauvages amis de la paix attirés là par leur malheureuse passion pour les boissons fortes qu'ils attendaient à voir distribuer après la victoire. Ils avaient obtenu de leurs chefs la permission de venir prendre part à la grande bataille, où ils devaient, non pas faire de grands discours, car ils y sont inhabiles, mais prêter l'appui de leurs bras sur la vigueur desquels on avait beaucoup compté, ne réfléchissant pas qu'ils avaient encore plus d'agilité dans les jambes que de force dans les poings. Enfin, au milieu de tout ce monde là, on remarquait cinq ou six habitants de l'endroit, honnêtes indigènes, qui ne se doutent point que leurs champs, leurs forêts, leurs maisons sont les territoires où de nouveaux indiens, ceux de la civilisation, plus avides cent fois que les peuplades qui vivaient autrefois sur les bords du St.-Laurent, viennent faire la grande chasse moderne, la chasse aux places, gibier qu'on attrape dans des filets où l'on sacrifie sa conscience, quand on, en a.

Le héros (avant de réunir sa petite troupe à qui il va donner l'ordre de marcher, tire à l'écart un des habitants de l'endroit à qui il dit tout bas, en montrant un des

sauvages de la tribu alliée qui tient à la main une arme noire et flexible).—Tenez, vous voyez cet homme-là ; c'est un homme terrible. D'un seul coup il peut abattre sept de nos ennemis ! Ainsi, avec lui vous ne devez rien craindre. Un petit coup de cœur et tout sera dit ; la victoire sera à nous et vous. . . . (on ne sait ce que le héros promet ici à l'habitant vu qu'il achève sa phrase en lui parlant à l'oreille).

L'habitant.—Dam ! je l'aurai ben gagné, car depuis que j'ai pris votre part dans le comté on ne me regarde plus, et c'est à qui me jettera la pierre. J'vous assure que j'ne vis pas. Tenez, à la porte de l'église, dimanche, trois ou quatre de ceux dont vous avez mis les noms dans la gazette m'ont démenti à la face de tout le monde ; c'est pas pour vous faire des reproches, mais vous auriez pas dû me jouer ce tour-là ; car, enfin, ça n'est pas drôle un affront pareil.

Le héros.—Tut ! tut ! si vous étiez à ma place vous en auriez bien d'autres. . . .

L'habitant.—P't'être ben, mais je ne suis pas à vot' place. Si j'en avais les profits, voyez-vous, je. . . .

Le héros.—Bah ! bah ! ne parlons plus de ça, ce sont des folies. Un affront n'empêche pas de s'emplir le ventre. . . . Mais partons ; voilà l'heure qui approche, et si nous n'étions pas au moment fixé, les patriotes seraient capables de nommer leur président et de faire leur assemblée. Ho ! ho ! en avant, vous autres, suivez-moi !

À ce commandement la troupe se mit en marche ; les chefs sauvages en tête et les autres suivant par-derrière, se serrant les uns contre les autres.

Le héros (se retournant).—Hé ! là, vous autres, ne vous mettez pas comme ça en petit paquet, ça ne paraît rien ; éparpillez-vous sur le chemin et n'ayez pas peur ; vous avez l'air d'un petit troupeau de moutons.

Un habitant (démonté et parlant tout bas).—Mais il vaut autant avoir l'air de moutons que d'une bande de dindes. Et pis, de plus, j'cré qu'on nous mène à la boucherie.

SCÈNE TROISIÈME.

Paysage tout-à-fait pittoresque. Le fond du tableau se termine par un côtéau excessivement escarpé qu'on n'eût jamais pu croire accessible au pied de l'homme, mais que gravirent pourtant avec la plus grande agilité quelques-uns des amis du héros de la comédie, tour de force possible uniquement à des sauvages se sauvant. Sur la droite on voit une jolie rivière qui sort d'une tranchée bordée de frais ombrages pour se jeter dans le majestueux St. Laurent. Au centre, sur le second plan, est un hôtel propre, refuge ordinaire des amateurs de pêche et de chasse, mais qui n'avait jamais vu semblables chasseurs. L'enseigne porte le nom d'Hôtel du Saut-à-la-Puce, on ne sait trop pourquoi, et pourrait aujourd'hui recevoir un nom plus significatif. Vers la gauche on aperçoit une maison qui n'est séparée de l'hôtel que par un petit jardin enclos par une palissade rustique. Sur le premier plan est la foule compacte des électeurs assemblés qui écoutent les résolutions dont la lecture leur est faite par un jeune homme monté sur une table, à côté du président nommé par eux en dépit du tapage des sauvages venus pour empêcher l'assemblée. Au coin, à gauche de l'hôtel, on voit le héros entouré de ses plus fidèles compagnons et activement occupé à animer les quelques habitants qui lui demeurent encore attachés. Ils leur conseillent de crier à tue-tête : *Non, non*, à chaque résolution, maigres vociférations qui se noient au milieu des immenses acclamations et des houras de la foule. Enfin toutes les résolutions sont lues, approuvées et l'assemblée est sur le point de s'ajourner.

Le héros (à un des sauvages alliés).—Voici le moment d'agir ou tout est perdu
Le sauvage.—Que faut-il faire ?

Le héros.—Assommer le président avec ce que vous tenez là à la main.

Le sauvage.—Comment faire ?

Le héros.—Je vais monter sur la table, protester contre l'assemblée ; et cela créera du tumulte, de sorte que vous pourrez profiter de cela pour livrer le combat. Une fois le président assommé, les autres auront peur et s'enfuiront. Nous pourrions alors faire l'assemblée à notre tour, comme cela a été entendu d'avance.

Le sauvage.—C'est bien ; quel sera le signal ?

Le héros.—Un coup de pied. (Aux habitants). Allons, vous autres, ne vous éparpillez pas comme ça ; vous avez l'air d'une bande de dindes. Serrez-vous près de la table tout contre moi.

Un habitant (murmurant).—Tiens ! il y a un moment j'avions l'air d'une bande de moutons, à c't'heure nous v'là changés en dindons. Moi, j'm'en vas. Toi, t'en viens-tu, p'tit Louis ?

Petit Louis.—Non, j'suis curieuse de voir comment tout ça va se passer ; mais j'm'en vas de l'autre bord avec ceux qu'ont passé les résolutions ; ils ont raison au moins, et toi, Guillaume, t'en viens-tu ?

Guillaume.—Oui, y a pas tant de manigance, et pis c'est t'honteux pour notre membre de faire du train comme ça au lieu de proposer tranquillement des résolutions à l'encontre de ceusse des autres. Ça ne me plaît pas ; je m'en vas de l'autre côté, et toi, Jacqueau, t'en viens-tu ?

Jacqueau.—Eh ben ! moi aussi, je cré. . .

Le gros, le pacifique (parlant à la fois).—Eh ! eh ! où diable allez-vous, vous autres ? vous vous trompez ; ce n'est pas de ce bord-là qu'il faut se tenir.

Jacqueau et Guillaume.—J'vous demandons escuse, mes p'tits, m'sieux, j'allons du bon bord, s'il vous plaît.

Le gros court dire au héros.—Ah ! ça, tous nos gens nous abandonnent ; nous ferions bien d'aller tenir une assemblée ailleurs. Nous y ferons ce qu'il nous plaira tandis qu'ici. . .

Le héros n'écoute point ce conseil, le plus sage qui lui ait été donné dans cette journée. Il saute sur la table et essaie de parler pour protester contre les procédés de l'assemblée ; mais sa voix est couverte par les cris de réprobation contre sa conduite. Il veut persister ; mais un jeune homme de l'endroit lui crie de s'arrêter ou qu'il va le descendre, et comme il se préparait à exécuter sa menace, *le héros* lui donna un coup de pied. Le sauvage allié, reconnaissant le signal convenu, s'avance pour frapper le président comme on le lui avait recommandé. C'est alors qu'une mêlée épouvantable s'engagea entre les deux partis. Les amis des sauvages tirèrent de dessous leurs vêtements les armes qu'ils y avaient cachées, et se mirent à frapper les électeurs qui avaient approuvé les résolutions. Ceux-ci, à défaut d'armes, arrachèrent en un clin-d'œil les pieux de la palissade du jardin ; de la défensive ils ne tardèrent pas à passer à l'offensive. Après quelques minutes d'un combat acharné où l'on vit des vieillards à cheveux blancs prendre part avec une vigueur toute juvénile, les électeurs parvinrent à balayer du champ de bataille qui leur resta tous les partisans du *héros* qui eût peut-être reçu de fort sérieux horions sans un accident et le bon mot d'un de ses adversaires qui lui permit de s'échapper sans qu'on ait su d'abord ce qu'il était devenu. Il faut avoir vu cette scène pour s'en faire une idée. Pendant qu'elle se passait, le reste des habitants encore amis du *héros*, à l'exception de deux ou trois qui s'enfuirent, passèrent du côté de ses adversaires. Les sauvages alliés, pour s'échapper, gravirent les rochers comme de véritables chevrüils, et les chefs amis de la paix disparurent comme par enchantement, les uns dans les granges, les autres dans les caves, enfin il en est qu'on ne revit plus ; tandis que d'autres plus braves revinrent peu à peu pour savoir ce qu'était devenu leur *héros* dont ils ignoraient le sort, et qu'on ne connaîtra qu'en lisant la scène suivante.

SCÈNE QUATRIÈME.

Le théâtre représente le second étage d'une maison servant de grenier. Les fenêtres sont ouvertes et de là on voit l'hôtel devant lequel s'est passée la scène précédente. Le sol est couvert de meubles. Le long des murs sont accrochés des vêtements d'hommes et de femmes. Une petite trappe s'ouvre tout à coup avec la plus grande précipitation et on voit paraître une tête d'homme qu'on a de la peine à reconnaître, tant le visage en est bouleversé. Après le visage on voit arriver le reste du corps qui s'introduit dans le grenier en se traînant par terre. C'est alors qu'on peut reconnaître le héros, malgré le désordre de ses habits, de ses cheveux, de son nez saignant, de ses yeux gonflés et entourés d'une auréole pourpre.

*Le héros (seul).—*Ciel! où suis-je, où vais-je, où cours-je? où me cachera-je? Malheureux! que devenir après une pareille affaire? Ah! je vois des habits de femme! je trouverai sous leurs plis un abri protecteur! Mais...
A ces mots le héros rampe jusque sous une grande robe suspendue à un clou et se relève dans l'intérieur du vêtement féminin; on entend des gémissements plaintifs qui se perdent sous son épaisse étoffe. Puis, bientôt l'on aperçoit dans la fente du corsage le visage de notre héros qui, pour être ainsi encadré, n'en est pas moins effrayant. On entend des cris, des hurrahs venant du dehors, et à chaque nouveau hurra un long gémissement y répond. Enfin, les bruits de la place s'étant apaisés, le héros put faire sur sa position, inouïe encore jusqu'ici dans les fastes de l'histoire du pays, des réflexions; qu'il eût été beaucoup plus sage de faire plus tôt.

(Le lecteur devra encore prendre patience, jusqu'à samedi prochain, pour la suite et probablement la fin du drame extraordinaire dont on n'a pas vu encore les phases les plus intéressantes).

AH! ÇA, QUAND FINIRONT LES ESPÈGLERIES DES AMIS DE LA PAIX!—Le tribunal de police correctionnelle et le bureau des greffiers de la paix sont presque exclusivement employés par les ennemis de la guerre et du tumulte depuis qu'ils ont remporté à Québec leur dernière grandissime victoire. Ça commence à devenir inquiétant. Sans parler des procès subis par le rédacteur en chef du journal du parti de la tranquillité pour coups de poings appliqués à défaut de raisonnements; sans parler d'un autre intenté pour coups reçus par un autre chaud partisan de la paix, il est assez curieux de remarquer une singulière coïncidence:

On sait qu'il a été fait grand bruit ces jours derniers du vol assez ingénieux de quelques boulets de canon, emportés du corps-de-garde du vieux château. On ne sait trop quel usage en veulent faire ceux qui se sont emparés de ces munitions, à moins que ce ne soit pour les lancer de la rue Champlain au moyen de tuteurs de poêles braqués contre la citadelle; mais ce qu'on sait et qui doit rassurer tous les honnêtes gens, surtout les hommes paisibles, ennemis de la guerre et du tumulte, c'est que l'un des individus arrêtés sous accusation d'avoir commis cet acte de haute rébellion est justement un de ceux que le représentant de Montmorency avait emmenés au Sauf-la-Puce pour l'aider à faire triompher le parti de la paix! Pour peu que cela continue on sera forcé d'avouer que le gouvernement n'a pas dans le pays d'ennemis plus inquiétants que ses propres amis. Il court grand risque de culbuter si ses ennemis acharnés, les impraticables, ne viennent à son secours comme ils sont allés sauver son organe à l'Assemblée du Château-Richer.

COLLABORATION

CENT LOUIS DE RÉCOMPENSE!!!!

Son Excellence fait publier dans le *Fantasque* le paternel bulletin qu'on va lire et qui s'écarte des formes ordinaires suivies jusqu'à présent. Nous nous permettons de dire que nous détestons ces récompenses que l'on accorde comme prime aux délateurs, parce que les scélérats, qui ne reculent pas devant un meurtre pour l'amour de quelques louis, riront en patriarches de n'avoir qu'à faire les délateurs ou à calomnier pour gagner des *cent louis*. Il en est de même, soit dit en passant, des voleurs respectables à qui l'on promet des places pour calomnier leurs amis, les perdre auprès du peuple, leur juge et leur bourreau; en un mot, suivant nous, le gouvernement se rapetisse, car il démoralise. D'ailleurs, voici ce bulletin, conçu à peu près comme une bulle:

« Nous, par la grâce du Très-Haut d'abord et de Victoria ensuite qui, comme vous le savez, est un peu bossue, ce qui ne l'empêche pas, comme vous le savez aussi, d'avoir les dents longues et le nez encore plus long et de plus fourré partout, par la vertu de ses ministres qui se permettent de le lui allonger pour rien, et de le lui faire pointer dans tous les cabinets gubernatoriux et jusque dans le nôtre, ce qui ne sera rien, nous l'espérons; nous donc, gouverneur-général, nous vous disons ceci :

« Nous avons été extrêmement affligé de voir l'esprit anglais méconnu, lui qui ne brille pas beaucoup déjà, mais que l'on devrait s'empresse de reconnaître quand il se montre. Depuis long-temps la coutume veut faire disparaître des lois criminelles la peine de mort, car il n'est rien de si affligeant que de voir la loi copier le crime même, rien de si embêtant pour l'homme que de faire une halte avec sa tête d'un côté et son corps de l'autre; car, soyez-en bien persuadés, une fois que ces deux morceaux-là sont séparés, on ne va pas loin, suffit. En Angleterre, on exécute le moins possible; dans cette colonie voilà long-temps qu'on ne l'a fait, depuis 1838, entendez-vous, n'y revenez plus; car pour ceux qui se révoltent contre la reine; c'est autre chose, le *Journal de Québec* l'a dit, il n'y a pas de miséricorde, et si le bourreau venait à manquer, comme à l'exécution de feu Charles Ier, roi d'Angleterre, il y en a plus d'un parmi vous qui s'offrirait pour remplir cette royauté de la mort, par amour de la monarchie constitutionnelle anglaise, et je l'approuverais par loyauté.

« Dans cette colonie on a donc pendu le moins possible depuis quelque temps, — les mœurs en général y gagnent et deviennent plus douces, — il y a bien encore quelques exceptions à cette générosité, il y en a bien encore qui s'aigrissent de ne pas voir de temps à autre une potence avec un charmant bout de corde balançant au vent, qui donnent la justice à tous les diables depuis qu'au nom de Dieu on ne tue plus un homme, comme autrefois, par manière de passe-temps.

« Mais loin d'écouter et de bénir une haute mesure de justice, nous venons d'apprendre avec chagrin que des malfaiteurs se sont encore servis de ce moyen méprisable de donner la mort par la pendaison. Un individu de la cité de Québec a été trouvé suspendu à la porte d'un député bien connu. Le caractère et la nature de cet individu nous fait croire sincèrement qu'il ne s'est pas pendu lui-même, — ce coup vient de ses ennemis, — le malheureux qui a trouvé la mort est un marassin. Vous trouverez peut-être que cela ne vaut pas la peine qu'un gouverneur comme nous, fonctionnaire touchant un salaire de près de £8,000, parle d'une pareille chose. Nous vous dirons donc que ne serait-ce que pour faire cas de l'esprit anglais quand il se montre, nous agissons ainsi; du reste, nous n'avons guère autre chose à faire dans cette colonie, — l'Angleterre avec son droit de veto

empêche les relations plus étendues et nous engage comme de gros benêts. D'ailleurs quant au sujet en lui-même, homme ou carcassin, cela ne fait rien à l'affaire, il y a crime tout de même et le crime se trouve dans le moyen qu'on a employé en cette circonstance. On a pendu, entendez-vous, ce n'est plus de notre temps, — on a donc donné un mauvais exemple, il faut que l'auteur soit sévèrement puni.

“ Pour cette fin, nous promettons £100 de récompense à quiconque pourra désigner le coupable aux autorités, et nous conseillons au juge qui le condamnera de lui faire subir un cruel châtement, nous lui préciserions même la punition, si nous en avions le droit, punition qui consisterait, selon nous, à lui faire manger trois des numéros du *Journal de Québec* qui ont le plus de chiffres; mais nous laissons cela comme étant plus de l'attribution du juge, c'est à lui la responsabilité; — qui sait même si le châtement indique plus haut ne serait pas mortel? — Il faut y prendre garde!

“ Par ordre,

“ &c., &c., &c., &c.”

A.

DE TOUT UN PEU.

On faisait bien plus de jeux de mots sous la première République française qu'on n'en fait sous la seconde. — Voici, à propos de désarmement, ce que nous trouvons dans le *Moucheron noir*, petit journal modéré de 1791 :

“ Les Carmes ont été dénoncés au club des Jacobins pour avoir chez eux cinq canons et vingt-cinq armes. — Collot-d'Herbois y alla faire une exacte perquisition et ne trouva dans la maison religieuse que *vingt-cinq Carmes et cinq ânonns.*”

Oui, répétait ce matin pour la centième fois, dans un estaminet borgne, un culotteur de pipes écarlate, oui, nous avons une revanche à prendre. Nous jouions en partie liée; nous avons gagné la première manche en février, nous avons perdu la seconde en juin, nous jouerons la belle en août.

— Quand vous voudrez, citoyen, répondit un tambour de la ligne; mais n'oubliez pas une chose, c'est qu'en février la garde nationale, en se mêlant avec vous, vous a rendu cinquante points sur cent pour la première manche, qu'elle vous en a encore rendu quinze ou vingt en juin, pour la revanche; mais qu'elle est décidée à jouer la belle à but. Et on jouera de franc jeu, car c'est l'armée, la mobile, la garde-marine et la garde républicaine qui marqueront les points.

•• L'Abbé *constituant* ne pouvant plus être rien veut être victime. Il vient de dire à l'Assemblée :

“ Vous avez cru que telle mauvaise tartine était d'un autre. Eh bien! non. Elle est de moi, là! Prenez ma tête.”

L'Assemblée s'est souvenue de ce vers :

Que feriez-vous, monsieur, du nez d'un marguillier?

Et elle a passé à l'ordre du jour sur la tête de l'abbé *ex-constituant*.

•• Le journal de la *République* s'est écrié le 14 juillet :

“ Douze lustres se sont écoulés depuis la prise de la Bastille.”

Hélas! c'est vrai: douze lustres! et nous n'en sommes pas plus éclairés.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, POUR LE COMITÉ DE RÉDACTION.

Par FRÉCHETTE ET FRÈRE, Rue La Montagne N° 13.